



UNION EUROPÉENNE

Délégation de l'Union européenne pour la Suisse et
la Principauté de Liechtenstein

www.delegation-bern.eu

- Communiqué de presse / dossier de presse -

EMBARGO: Ve 23.3.2012 12h00

«Assurer la stabilité des relations entre l'UE et la Suisse»

Berne, 23.3.2012: Renforcer l'assise institutionnelle des relations entre l'UE et la Suisse, tel est l'objectif premier que le nouvel ambassadeur de l'UE en Suisse, Richard Jones, s'est fixé pour son mandat. Il s'est présenté pour la première fois aux médias suisses ce vendredi, s'exprimant sur les relations entre l'UE et la Suisse dans le sillage de la rencontre de la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf et du ministre des affaires étrangères Didier Burkhalter avec les instances dirigeantes de l'UE à Bruxelles.

L'Ambassadeur Richard Jones a souligné les excellentes relations bilatérales entre l'UE et la Suisse, très fructueuses pour les deux parties, comme en témoignent l'intensité des échanges économiques, sociaux et culturels et la densité du réseau d'accords. *«L'UE et la Suisse partagent des valeurs politiques fondamentales comme l'ouverture, la liberté, la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, en faveur desquelles toutes deux s'engagent aussi au plan international.»* A noter également la conclusion récente ou imminente des négociations portant sur d'importants dossiers tels que la participation de la Suisse au système de navigation satellitaire européen Galileo et la coopération avec l'Agence européenne de défense et entre les autorités de la concurrence. La Suisse est la bienvenue en tout temps dans les programmes et les agences de l'UE et représente un partenaire très précieux.

S'agissant du domaine clé des relations économiques, plus particulièrement de l'accès à d'autres secteurs du marché intérieur européen, force est toutefois de constater l'absence de nouveaux accords. A l'instar des conclusions tirées par le Conseil de l'Union européenne en 2008 et 2010, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a constaté, lors de sa récente rencontre avec la présidente de la Confédération à Bruxelles, que le système actuel d'accords sectoriels avec la Suisse avait atteint ses limites et ne pouvait plus être élargi sans qu'il soit complété par un cadre institutionnel global. Un tel cadre aurait pour fonction, dans les secteurs du marché intérieur auxquels la Suisse participe, de garantir l'application synchronisée et l'interprétation uniforme de l'acquis communautaire en évolution ainsi que la mise en place d'un mécanisme de surveillance indépendant, et de prévoir une instance juridictionnelle supérieure. Le dossier sur l'électricité est actuellement bloqué précisément du fait qu'aucun progrès notable n'a pu être réalisé sur ces questions centrales.

L'Ambassadeur Richard Jones a rappelé *«que c'est la Suisse qui avait souhaité bénéficier d'un accès égal au marché intérieur européen malgré le refus de l'adhésion à l'EEE, un droit qui est en principe réservé aux Etats membres de l'UE et de l'EEE.»* L'UE a accepté de régler par voie d'accords la participation de la Suisse à des pans clés du marché intérieur – une procédure connue en Suisse sous le nom de «voie bilatérale». Dans ce contexte, il est souvent oublié que le marché intérieur européen forme le cœur de l'UE, qu'il constitue le domaine le plus fortement intégré entre ses Etats membres – bien davantage que le libre-échange qui existe depuis 1972 entre l'UE et la Suisse. *«Au sein du marché intérieur prévaut le principe de l'égalité de droit pour tous,*

indépendamment de la nationalité ou du siège des participants au marché. Cette sécurité juridique doit aussi valoir dans les secteurs auxquels la Suisse participe.»

L'UE salue donc expressément la récente annonce faite par la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf, selon laquelle la Suisse soumettra prochainement des propositions concrètes sur la possibilité de moduler sa participation au marché intérieur européen d'une manière qui garantirait à la fois l'homogénéité de celui-ci et le respect de l'ordre juridique suisse. Au nom de l'UE, l'Ambassadeur Richard Jones a encouragé la Suisse à «oser un saut qualitatif en la matière pour trouver une solution globale qui assurerait la stabilité de nos relations» et s'est montré confiant en affirmant que «là où il y a une volonté politique, une solution peut être trouvée.» L'UE fera preuve de flexibilité dans la conception des procédures institutionnelles dès qu'une unité de substance aura été atteinte.

L'Ambassadeur de l'UE a aussi pris position sur les accords fiscaux bilatéraux conclus récemment par la Suisse avec certains Etats membres, indiquant que la politique fiscale relevait en majeure partie de la compétence des Etats membres et qu'elle ne faisait pas partie du marché intérieur. Les Etats membres de l'UE sont dès lors dans leur bon droit de conclure des accords fiscaux avec des Etats tiers comme la Suisse, pour autant que ces derniers n'empiètent pas sur le droit communautaire existant. La Commission européenne examinera ainsi le protocole additionnel à l'accord fiscal helvético-britannique signé cette semaine sous l'angle de sa compatibilité avec la directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne et l'accord sur la fiscalité de l'épargne conclu entre l'UE et la Suisse, une procédure normale et habituelle dans de tels cas. «En tant que gardienne des accords, la vérification de la compatibilité avec le droit européen fait partie des tâches les plus impérieuses de la Commission européenne», a précisé Richard Jones.

Données personnelles

L'Ambassadeur Richard Jones, né en 1962, a étudié l'histoire à l'Université d'Oxford. Il est entré au Foreign Office britannique en 1983, où sa carrière diplomatique l'a successivement conduit à Londres, à Abou Dabi, en Albanie, en Irak et deux fois à la Représentation permanente du Royaume-Uni auprès de l'UE à Bruxelles. Le 1^{er} janvier 2012, il est passé au Service européen pour l'action extérieure (SEAE), créé en 2010 et dirigé par la Haute représentante pour la politique extérieure et de sécurité Catherine Ashton. L'Ambassadeur Richard Jones fait partie des recrues nationales du SEAE. Suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, un tiers des postes d'ambassadeur de l'UE et d'autres postes de fonctionnaires au SEAE sont occupés par des membres des services diplomatiques des Etats membres.

Liens:

CV et photos de Richard Jones:

<http://www.delegation-bern-eu> → voir l'«Ambassador's Corner» au bas de la colonne de gauche

Vidéo de la conférence de presse du président de la Commission José Manuel Barroso et de la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf:

<http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?sitelang=en&ref=84132>

Conclusions du Conseil sur les relations de l'UE avec les pays de l'AELE du 14.12.2010:

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/FR/foraff/118459.doc>

Contact:

Stephan Libiszewski, chargé des relations média de la Délégation de l'UE

Tél.: 031 310 15 37; portable: 076 561 32 74; courriel: stephan.libiszewski@eeas.europa.eu